

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SÉANCE DU 17 MARS 2022****N° CCAS_2022DL022****Date de convocation** : 11 mars 2022**Affichage du compte-rendu** : 24 mars 2022**Nombre de conseillers en exercice** : 15**OBJET : PERSONNEL - Mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Slr Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Muriel PETIT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Florent RIVOIRE)

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le tableau des emplois recense l'ensemble des postes indispensables au bon fonctionnement du service public. Des mises à jour doivent être opérées au fur et à mesure des recrutements, mutations, avancements de grade et promotions, dans le respect du principe de sincérité budgétaire et conformément aux besoins de la collectivité.

Avancement de grade

L'avancement de grade est un mode de progression au sein d'un cadre d'emplois. Dès lors, sous réserve de conditions d'ancienneté et/ou de détention d'un échelon et/ou de réussite à un examen professionnel, les collectivités territoriales peuvent promouvoir leurs agents via l'avancement de grade.

Il s'agit depuis, la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, d'un mode d'avancement prononcé après avis de la commission paritaire des avancements de grade.

Dès lors, il est proposé au conseil d'administration de transformer les postes ci-après mentionnés, pour faire suite aux décisions prises lors de la commission interne relative à l'avancement de grade.

Service	Suppression	Création	Date d'effet
SAAD Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe à temps complet (IB 368-486)	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet (IB 388- 558)	1 ^{er} octobre 2022
SAAD	Agent social principal de 2 ^e classe à temps non complet (IB 368-486)	Agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (IB 388- 558)	1 ^{er} octobre 2022

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les transformations de postes telles que décrites ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le président au nom et pour le compte du CCAS à signer tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,